

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES



Conseil municipal du 24 avril 2025

Le jeudi 24 avril, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- La **proposition financière de l'entreprise PEROTIN** de Breteil pour **l'aménagement du chemin piétonnier le long de la voie du lieu-dit « Launay »**, pour un montant de **81 545,95 € HT** ;
- La **renégociation de l'emprunt** réalisé en 2005 auprès de la Caisse des dépôts et consignations **pour la réhabilitation des logements du 10 Place de l'Église** ;
- Dans le cadre **des prochaines élections municipales** qui auront lieu en mars 2026, **de porter à 41 le nombre de sièges de l'ensemble des communes du territoire au conseil communautaire** ;
- **D'adhérer à l'outil départemental de gestion IMHWEB** (fichier commun de la demande locative sociale).

Conseil municipal du 22 mai 2025

Le jeudi 22 mai, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- De donner **un avis défavorable à la proposition d'achat d'une partie non bâtie de la parcelle cadastrée AB10 située 3 rue du Bois Romé** ;
- Le **projet pré-arrêté du Programme Local de l'Habitat 2025-2030** arrêté par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, après correction de quelques coquilles et observations ;
- Le **renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes et le lancement des consultations concernant des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies** ;
- De verser la **subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Union Pongiste Médréac Quédillac (U.P.M.Q)** - valeur estimative d'achat d'une table.

Conseil municipal du 10 juillet 2025

Le jeudi 10 juillet, le conseil municipal a approuvé :

- La **proposition financière de Virginie PASQUETTE (Nationale 12 Taxi) au prix de 161,48 € TTC par jour pour le transport scolaire** communal des enfants de Quédillac vers l'école privée Saint-Joseph ainsi que le **montant de la participation des familles réparti comme suit : 120 € (rentrée en septembre 2025), 75€ (rentrée en janvier 2026) et 45 € (rentrée en avril 2026)**. Les tarifs s'appliquent également au second enfant de la même famille, à partir du 3^{ème} enfant, le prix appliqué sera diminué de 50 % ;
- La **mise à jour du tableau des emplois** suite à **une promotion interne d'un agent du service technique** ;
- **A la majorité** (Favorable avec réserves : 6 ; Défavorable avec motivations : 5 ; Abstentions : 2), le conseil municipal a émis **un avis favorable avec réserves au projet du SAGE Vilaine présenté** (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) ;
 - **Sur le sujet plus particulier de la qualité des Eaux ->** a émis un avis favorable à la règle 1 visant **à encadrer plus strictement l'usage des produits phytosanitaires et en particulier d'herbicide maïs** sur les secteurs à risque d'érosion des Aires d'Alimentation Captages prioritaires au titre des pesticides, car elle répond **aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, sous réserve cependant** :
 - **que les délais soient réévalués** jugeant l'échéance annoncée à début 2029 trop courte, l'interdiction progressive de l'usage des produits phytosanitaires en fonction des molécules utilisées pouvant par ailleurs être étudiée ;
 - **que soient précisés les moyens mis en œuvre pour accompagner les agriculteurs concernés** dans leurs changements progressifs de pratiques **tant en termes techniques que financiers**
 - **que soient élargies et détaillées les modalités de concertation avec les acteurs locaux** et notamment **les agriculteurs impactés par cette mesure**.
 - **regrette que l'avis des collectivités soit sollicité sans que celles-ci ne disposent d'une définition plus précise des zones dites à risques**
 - a émis le souhait **que la représentation du monde agricole dans les instances de la CLE soit réquisitionnée suite au prochain renouvellement municipal**.



Comptes rendus complets disponibles sur le site



→ AIDE À L'ACHAT : RÉCUPÉRATEUR D'EAU

La communauté de communes Saint-Méen Montauban (CCSMM) s'engage pour la **préservation de la ressource en eau**. Depuis le 1^{er} juillet, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

- **un bon de remise de 30 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie** (dans la limite des bons disponibles, 1 seul bon par famille)
- **5 % de remise supplémentaire accordée dans 2 magasins partenaires** : Point Vert à Saint-Méen et La Maison.fr à Montauban

Vous pouvez télécharger la **convention d'attribution** sur le **site internet de la CCSMM** puis l'envoyer par mail à cycles.eau@stmeen-montauban.fr ou par voie postale à Maison du développement, 22 rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand **en joignant une facture d'eau de moins d'un an**. Vous pouvez également retirer cette convention directement en **format papier** à la **Maison du Développement à Saint-Méen-le-Grand** ou au **siège de la CCSMM**.

→ PÔLE SOCIO-CULTUREL

Bim!
Réseau des médiathèques
Saint-Méen Montauban

Programme d'animations

- **du 2 septembre au 18 octobre** : exposition "Contes en Haïkus" (tout public)
- **mercredi 17 septembre - 14h** : heure du conte (à partir de 4 ans)
- **vendredi 26 septembre - 18h** : dictée (tout public)
- **mardi 30 septembre - 10h30** : bébés lecteurs (0-4 ans)
- **mercredi 15 octobre - 14h** : heure du conte (à partir de 4 ans)
- **samedi 25 octobre - 10h** : atelier manuel automne (à partir de 7 ans ou accompagné d'un adulte)

Renseignements et inscriptions à ces animations gratuites :

espaceculturel@quedillac.fr - 02 99 06 22 53

bim-mediathèques.fr

→ COMICE AGRICOLE

Pour des raisons sanitaires défavorables liées aux bovins, le **comice agricole** prévu initialement le samedi 30 août à Saint-Malon, **est annulé**.

→ PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Conformément aux dispositions de l'article L123-13 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, **le Maire de Quédillac engage une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Cette démarche, déterminante pour la cohérence du document, vise à **corriger une erreur matérielle affectant le zonage de la commune**. En effet, **une zone NP (zone naturelle à protéger) a été injustement classée des lieux-dits « La Ville Gouazel » à « La Maladrerie »**, en raison de la présence supposée d'un ruisseau. Pourtant, lors de l'élaboration du PLU, un inventaire réalisé par le bureau d'études Hardy Environnement avait clairement établi l'inexistence de ce cours d'eau. Cette information a d'ailleurs été confirmée par la mise à jour des données disponibles sur le site de la D.D.T.M – service Police de l'Eau. Malgré cela, la carte graphique du PLU n'a pas été mise à jour, laissant subsister cette incohérence.

Afin de rectifier cette situation, un dossier de modification simplifiée, accompagné d'un registre d'observations, sera mis à la disposition du public en mairie. Cette consultation se déroulera aux jours et heures habituels d'ouverture, **du lundi 15 septembre 2025 au mardi 14 octobre 2025 inclus**. A l'issue de cette période, la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal par délibération. Cette procédure, essentielle pour la transparence et la rigueur de notre planification urbaine, témoigne de notre engagement à garantir un cadre réglementaire précis et fiable pour tous les acteurs concernés.



→ LOCATION SALLE JEAN LE DUC EN 2026

Un projet de **rénovation de la salle Jean Le Duc** envisageait une fermeture pour travaux d'environ 4 mois en 2026. La location avait donc été interrompue par la Mairie. **Un report de ces travaux** est intervenu récemment suite à un refus de subventionnement de l'état. **La salle Jean Le Duc est donc à nouveau disponible à la location pour vos dates de 2026.**

→ REPAS DU CCAS

Rendez-vous le **dimanche 28 septembre pour le repas des aînés, 70 ans et plus, organisé par le CCAS**. Une participation de **5 €** est à régler lors de la **réservation en mairie**. Un **transport** peut être organisé pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés à se déplacer.